



## Que faire quand votre ticket de caisse présente deux conditions

Par **001\_Florence**, le **14/07/2012** à **15:06**

Bonjour,

Voilà ce qui m'est arrivée au Printemps Haussmann cette semaine. 13 juillet 2012.

J'ai acheté une paire de chaussure en soldes chez Sergio Rossi. Il est d'usage au Printemps de pouvoir se rétracter de son achat pendant 30 jours. C'est écrit sur le ticket de caisse.

Lorsque j'ai voulu retourner mon article, le vendeur chez Sergio Rossi m'a répondu que ce n'était pas envisageable chez Sergio Rossi. J'ai montré mon ticket avec les conditions de vente du Printemps inscrites au dos du ticket.

Il l'a retourné et m'a montré un coup de tampon qui avait été ajouté après mon achat sans me prévenir indiquant "Echangeable / pas de remboursement".

Déroutée, j'ai fait part de mon incompréhension et de ma surprise. Il y a donc sur mon ticket 2 informations contradictoires. Est ce legal ? Laquelle prime sur l'autre ?

Le manager m'a proposé d'échanger mon achat contre un autre produit de la nouvelle collection (donc plus cher). J'ai refusé. Que dois je faire ?

***Voir la 2° phrase de l'art. 1602 du Code Civil***